

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 24 mars 2005.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2005-23

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 4.2 b) sur la présentation des faits saillants d'une étude sur le commerce au détail et l'ajout à l'item 6) Divers du point suivant : Demande au Gouvernement du Québec concernant le Jardin zoologique et Parc aquarium de Québec.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 24 février 2005

Résolution n° C-2005-24

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 24 février 2005.

Adoptée

Comité consultatif agricole de la CMQ / Renouvellement des mandats des membres

Résolution n° C-2005-25

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De nommer comme membres du Comité consultatif agricole de la CMQ, créé en vertu du règlement 2002-1 tel que modifié par le règlement 2002-3, les personnes mentionnées ci-après pour un mandat s'étendant du 21 mars au 31 décembre 2005 :

Quatre producteurs agricoles qui résident sur le territoire de la CMQ et dont les noms figures sur une liste dressée par l'UPA, soit :

MM. Gaétan Fréchette, Lévis
Alain Juneau, Québec / Jacques-Cartier
Bruno Letarte, Côte-de-Beaupré
François Blouin, Ile-d'Orléans

Trois élus, soit un élu au conseil de la Ville de Québec, un élu au conseil de la Ville de Lévis et un élu au conseil des MRC de territoire de la CMQ, soit :

M. Guy Poirier, Ville de Québec
Mme Danielle Roy-Marinelli, Ville de Lévis
M. Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Ile-d'Orléans

Un résident du territoire autre qu'un élu et un producteur agricole choisi parmi les MRC de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier ou de l'Ile-d'Orléans, soit :

M. Jean Landry, résident, Lac-Beauport

De nommer monsieur Guy Poirier, président, et madame Danielle Roy-Marinelli, vice-présidente, du comité consultatif agricole.

Référence : Mémoire du 8 mars 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Présentation d'une étude sur la structure spatiale et le développement durable

Résolution n° C-2005-26

Sur proposition de M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Ile-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De prendre acte du rapport final du CRAD intitulé « Structure spatiale et développement durable dans la Communauté métropolitaine de Québec ».

Référence : Mémoire du 16 mars 2005
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Orientations d'aménagement à l'égard du territoire agricole

Résolution n° C-2005-27

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. André Hamel, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des orientations d'aménagement à l'égard du territoire agricole.

D'acheminer le document aux villes et MRC du territoire en leur mentionnant qu'il est souhaité par la CMQ prendre en considération ces orientations dans l'élaboration de son schéma métropolitain d'aménagement et de développement. En conséquence, si elles avaient des commentaires à émettre sur le document, de les transmettre à la CMQ dans les meilleurs délais.

Référence : Mémoire du 16 mars 2005
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2005-28

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 05-03 en date du 24 mars 2005 contenant les points suivants :

1. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 27 janvier 2005.
2. Avis public paru dans le Journal de Québec et Le Soleil relativement à la consultation publique de la CMQ sur le « Projet de plan des grands enjeux du développement économique du territoire ».
3. Lettre datée du 23 février 2005 du directeur général adressée aux directeurs généraux de l'UMQ et de la FQM relativement à l'avant-projet de loi sur le développement durable.
4. Lettre datée du 8 mars 2005 du directeur général de la FQM adressée au directeur général concernant l'avant-projet de loi sur le développement durable.
5. Lettre datée du 3 mars 2005 de la directrice de campagne de Centraide adressée au président relativement à la campagne 2004 de Centraide Québec.
6. Avis de déclassement de biens culturels du ministère de la Culture et des Communications concernant la Maison Jack et la Maison Falardeau, à Québec.
7. Liste du secrétaire-trésorier des factures de plus de 2000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2005.
8. Lettre datée du 10 mars 2005 du directeur général de la Ville de Château-Richer adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2005-13 ainsi que du document Concept et orientations d'aménagement.
9. Lettre datée du 11 mars 2005 de la directrice général par intérim de la MRC de La Jacques-Cartier adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2005-13 ainsi que le document Le réseau vert, bleu et blanc.

Adoptée

Demande au Gouvernement du Québec / Jardin zoologique et Parc aquarium du Québec

Résolution n° C-2005-29

ATTENDU QUE le Jardin zoologique et le Parc aquarium du Québec sont deux institutions faisant partie du patrimoine public des québécois et de leur capitale depuis 1931 et 1959, respectivement;

ATTENDU QU'un comité régional, mandaté par le Gouvernement du Québec, a conclu à l'importance de maintenir le Jardin zoologique et le Parc aquarium du Québec en opération et même d'y investir des sommes additionnelles;

ATTENDU QUE ces institutions jouent un rôle important en matière de vulgarisation scientifique et d'éducation à l'environnement, de sauvegarde et de conservation des espèces animales et végétales, de développement de la connaissance et de la recherche scientifique, ainsi qu'en matière d'offre d'activités récréatives accessibles à la famille, et ce, dans le cadre de la préservation et la mise en valeur des grands espaces verts publics;

ATTENDU QUE découlent des impacts importants des activités de ces établissements sur l'emploi et l'économie de notre région, sur la qualité de vie de nos concitoyens, sur le développement de notre industrie touristique, sur le rayonnement international de notre capitale et sur le développement des projets privés dans leur périphérie;

ATTENDU QUE la progression constante des résultats d'exploitation et le taux élevé de satisfaction des clientèles fréquentant ces deux institutions, se comparent avantageusement à ceux obtenus par d'autres institutions publiques qui partagent les mêmes missions ou ont des missions comparables, et ce, que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde;

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

De demander au Gouvernement du Québec, propriétaire de ces deux institutions, de prendre les mesures nécessaires pour en assurer le maintien et le développement à long terme, et ce, dans le respect de leur mission fondamentale et de leur caractère public.

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de monsieur Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, sur une rencontre tenue à Toronto relativement aux problématiques maritimes et environnementales reliées aux Grands Lacs et au fleuve Saint-Laurent. Il a été discuté des questions de dépollution, de déviation et de prise d'eau à même les Grands Lacs. Il invite les membres du conseil à participer à la Conférence des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Québec les 25, 26 et 27 mai 2005 à l'invitation de la CMQ.

Période de questions du public

Période de questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2005-30

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE